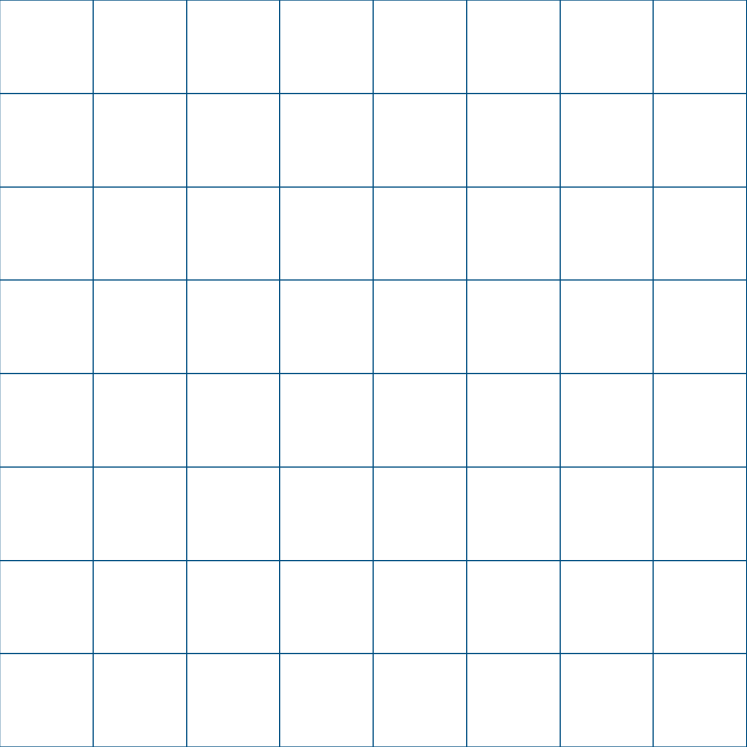


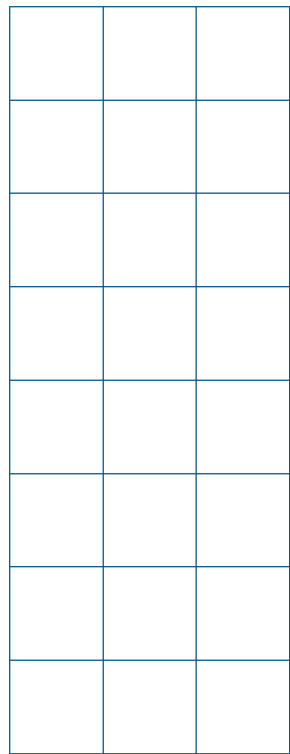
Sommaire

1. Objectifs de la bourse	4
2. Conditions d'attribution	6
3. Candidature et sélection des boursiers	8
a. Candidature	9
b. Sélection	10
c. Acceptation de la bourse	10
4. Obligations des boursiers	11
5. Perte de la bourse et remboursement	13
6. Aides financières	15
7. Soutien scientifique	17



1.

Objectifs de la bourse



1. Objectifs de la bourse

Programme de bourses de la représentation – Konrad-Adenauer-Stiftung – France

La Konrad-Adenauer-Stiftung (ci-après nommé KAS) contribue à l'éducation à la démocratie et à la citoyenneté en Allemagne et dans le monde, conformément à ses statuts. La KAS s'engage à l'échelle mondiale pour la démocratie et l'État de droit, promeut la mise en place de structures sociales et d'un cadre d'économie de marché. Elle œuvre au respect des droits de l'homme. La KAS fonde sa réflexion sur la conception chrétienne de l'homme, selon laquelle Dieu a créé les hommes égaux, divers et imparfaits.

À travers la formation de jeunes talents, elle soutient le développement de partis politiques, de groupes de la société civile et de médias libres et indépendants. Pour être fonctionnelle, une société doit être stable, efficace et ouverte. La capacité de notre société moderne à s'organiser elle-même dépend de facteurs décisifs comme ses valeurs et sa volonté d'assumer ses responsabilités.

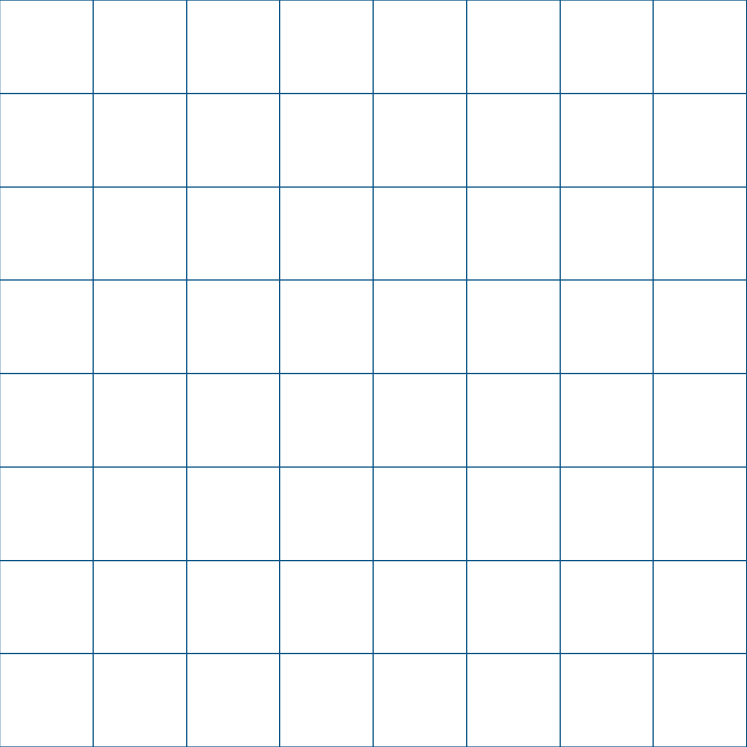
C'est pourquoi la Konrad-Adenauer-Stiftung est déterminée à apporter sa contribution en soutenant de futurs décideurs interconnectés. La KAS souhaite permettre à des jeunes gens talentueux d'acquérir une solide formation en leur apportant un soutien scientifique et financier. Ce faisant, la Fondation les prépare à servir l'État et la société, notamment dans les domaines des sciences humaines, de l'économie, de la politique et de l'administration, des médias et de la culture, ainsi que dans les organisations internationales.

Le travail de la Konrad-Adenauer-Stiftung est basé sur les valeurs de la Loi Fondamentale Allemande (Constitution). Nos positions politiques et notre conception générale de la politique sont tout aussi importantes que les principes que sont la liberté, la justice, la solidarité et la paix. Les activités de la KAS se caractérisent par une éthique de la liberté et un engagement pour les valeurs sociales chrétiennes. On mesure l'État de droit démocratique – héritage du christianisme et des Lumières – à l'aune de la dignité individuelle et sociale de son peuple. Notre vision de la société, structurée par les principes de subsidiarité et de solidarité, est fondée sur l'idée d'un ordre résultant de l'interaction entre liberté et justice, entre action individuelle et coopération, et sur la capacité d'agir en faveur de l'intérêt général.

Sur la base de ces valeurs et principes, la KAS s'engage pour la mise en œuvre et le développement des modèles politiques que symbolise le nom de Konrad Adenauer :

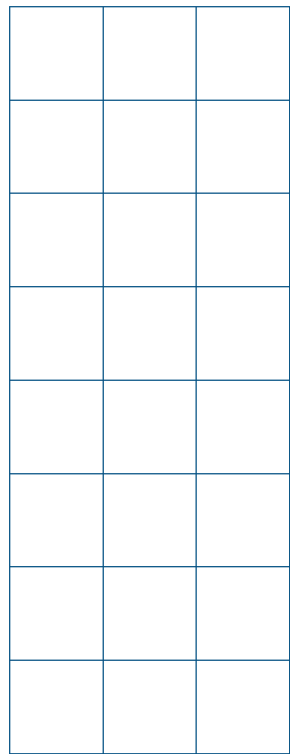
- État de droit et démocratie libérale forte, dans un consensus contre le totalitarisme
- Économie sociale de marché
- Engagement pour les valeurs occidentales et une communauté de nations
- Intégration européenne
- Solidarité internationale et responsabilité conjointe mondiale
- Intégrité de la Création

La Konrad-Adenauer-Stiftung défend ces valeurs et les prend en compte lors du processus de sélection des candidats.



2.

Conditions d'attribution



2. Conditions d'attribution

Programme de bourses de la représentation – Konrad-Adenauer-Stiftung – France

Les conditions d'attribution des bourses sont l'excellence académique, les qualités personnelles, l'engagement politique et social ainsi que la volonté de jouer un rôle actif dans la vie politique, sociale et économique française. Nous attendons des candidats qu'ils aient une grande culture générale, qu'ils s'intéressent vivement aux questions politiques, qu'ils soient fortement attachés aux principes de la démocratie et des droits de l'homme et qu'ils fassent preuve d'ouverture d'esprit vis-à-vis de ceux qui pensent autrement.

La bourse peut être octroyée dans le cadre des formations suivantes :

- Coursus de niveau master dans une université en France
- Durée maximale de financement : deux ans

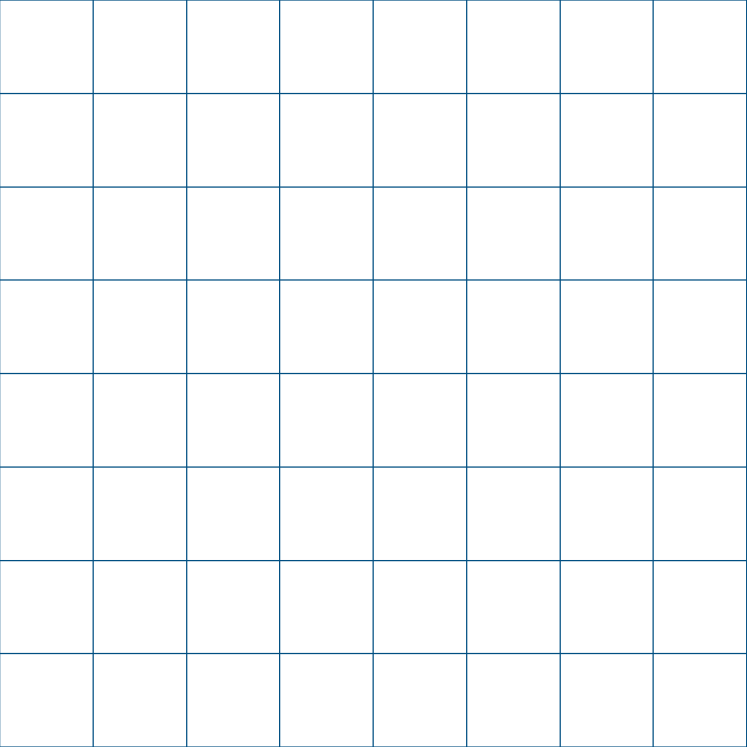
La bourse concerne principalement les cursus de master dans les disciplines suivantes (liste non exhaustive) : sciences humaines (p. ex. : sciences politiques, théologie, sciences sociales, etc.), droit, économie, journalisme. En principe, les candidats devraient avoir déjà achevé un cursus professionnalisant de niveau licence, afin d'attester de leur degré de maturité académique.

L'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Les boursiers doivent veiller au bon déroulement de leurs études, viser l'excellence universitaire et informer régulièrement la KAS de l'avancement de leurs études. Ils participent aux activités de la KAS.

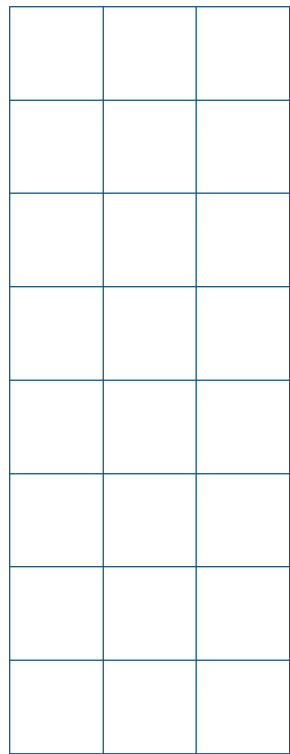
Un financement sur une durée plus longue que celle indiquée ci-dessus ne peut être accordé que dans des cas exceptionnels. Il faut pour cela que le diplôme puisse être obtenu dans un futur relativement proche (sur la base d'un calendrier qui doit être fourni). La durée maximum de financement pour les étudiants dépend de la durée standard du cursus telle que prévue par le règlement des études de la formation en question. Une extension de la durée de financement des bourses octroyées pour un programme de nature académique peut être accordée si la demande est dûment motivée par le boursier ainsi que par l'institution partenaire.

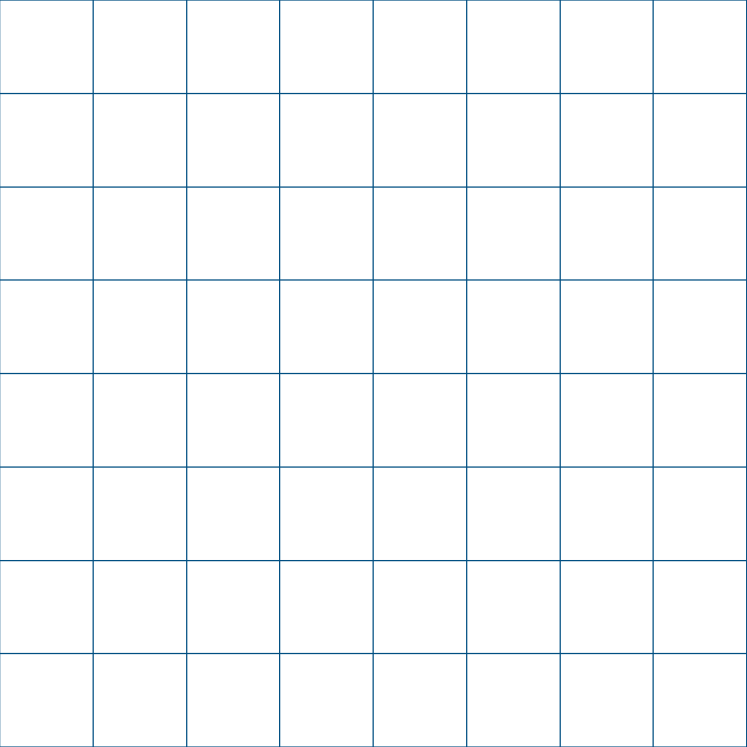
Il n'existe aucune obligation légale d'octroyer la bourse ou de prolonger la durée de financement.



3.

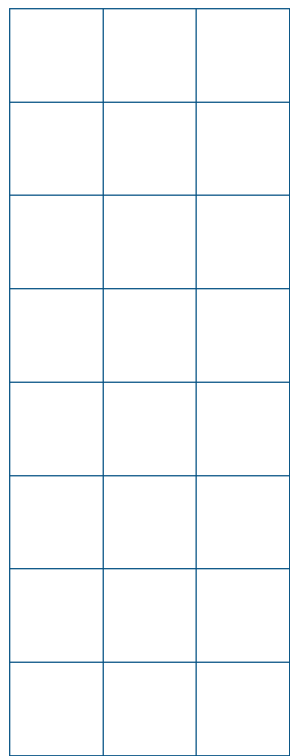
Candidature et sélection des boursiers





4.

Obligations des boursiers

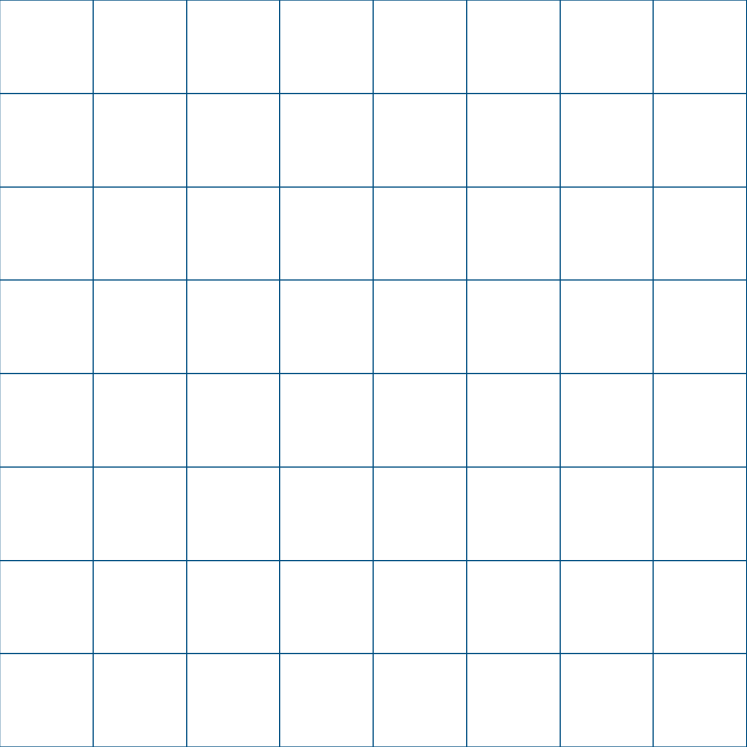


4. Obligations des boursiers

Programme de bourses de la représentation – Konrad-Adenauer-Stiftung – France

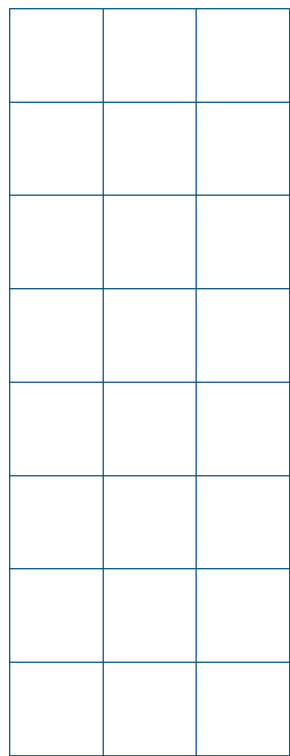
En acceptant la bourse, les bénéficiaires s'engagent à :

1. Utiliser la bourse pour mener à bien des études dans les délais prévus et en faisant preuve de sérieux ;
2. Sur demande de la KAS France, présenter dans les plus brefs délais l'attestation d'inscription ainsi que les justificatifs des études et des résultats universitaires ou, le cas échéant, les rapports de travail ;
3. Ne pas changer de cursus ou de thématique d'études et/ou d'établissement universitaire sans avoir consulté la KAS au préalable ;
4. Informer rapidement la KAS en cas de report d'examens et de prolongation de délais et en apporter la justification de manière détaillée ;
5. Participer aux réunions des boursiers et, en cas d'empêchement, prévenir à l'avance de leur absence et la justifier ;
6. Informer immédiatement la KAS par écrit de toute évolution de leurs revenus ;
7. Informer la KAS de toute absence de plus de trois semaines du lieu d'études et de tout déménagement ;
8. Présenter, à la fin de chaque semestre, un rapport sur leurs résultats universitaires (en incluant les relevés de notes), leurs activités liées à la bourse, leurs activités au sein de la KAS et/ou leurs activités annexes ;
9. Présenter un rapport final détaillé sur leurs études ainsi qu'un diplôme ou une attestation de réussite du cursus ou de la formation professionnelle ainsi qu'un relevé de notes.



5.

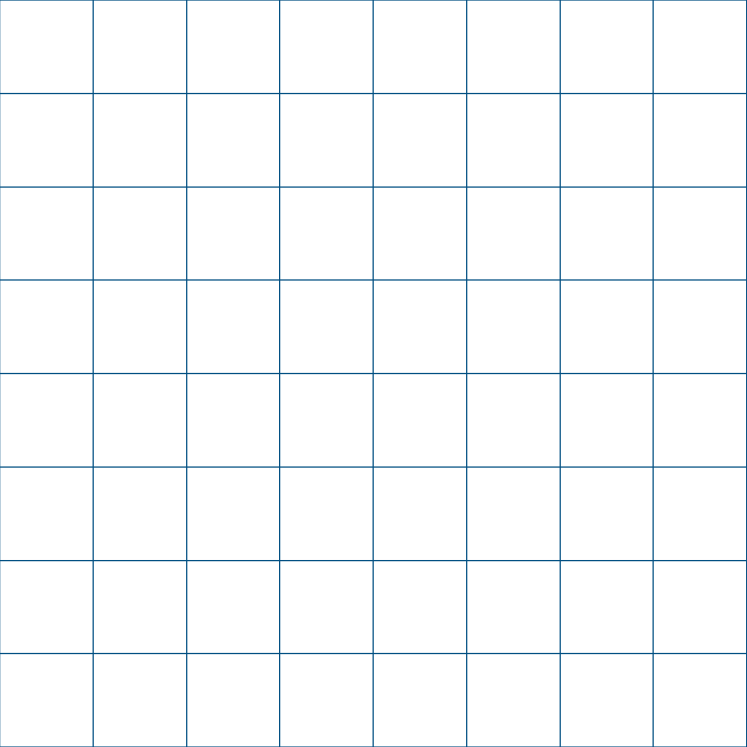
Perte de la bourse et remboursement



5. Perte de la bourse et remboursement

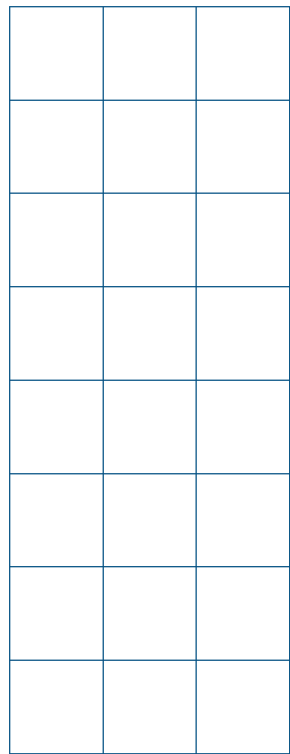
Programme de bourses de la représentation – Konrad-Adenauer-Stiftung – France

Une fausse déclaration lors de la phase de candidature entraîne le retrait de la bourse et l'obligation de rembourser les sommes déjà perçues. Si le boursier néglige ses études, enfreint le règlement de l'université ou de l'institution ou ne respecte pas les obligations auxquelles il s'est engagé, il risque également de perdre la bourse et de se voir demander le remboursement des sommes perçues. Cela vaut en particulier – mais pas exclusivement – en cas de plagiat, de triche et de recours à d'autres méthodes déloyales dans le domaine académique.



6.

Aides financières



6. Aides financières

Programme de bourses de la représentation – Konrad-Adenauer-Stiftung – France

MONTANT DE LA BOURSE – INFORMATIONS PRATIQUES

Le montant de la bourse est fonction du contexte local et du coût de la vie. L'objectif de la bourse est de donner à chaque boursier un certain degré de liberté financière lui permettant de se consacrer pleinement à son travail académique et de poursuivre son engagement bénévole. Le montant actuel a été fixé à 500€ par mois pour les études et la formation professionnelle.

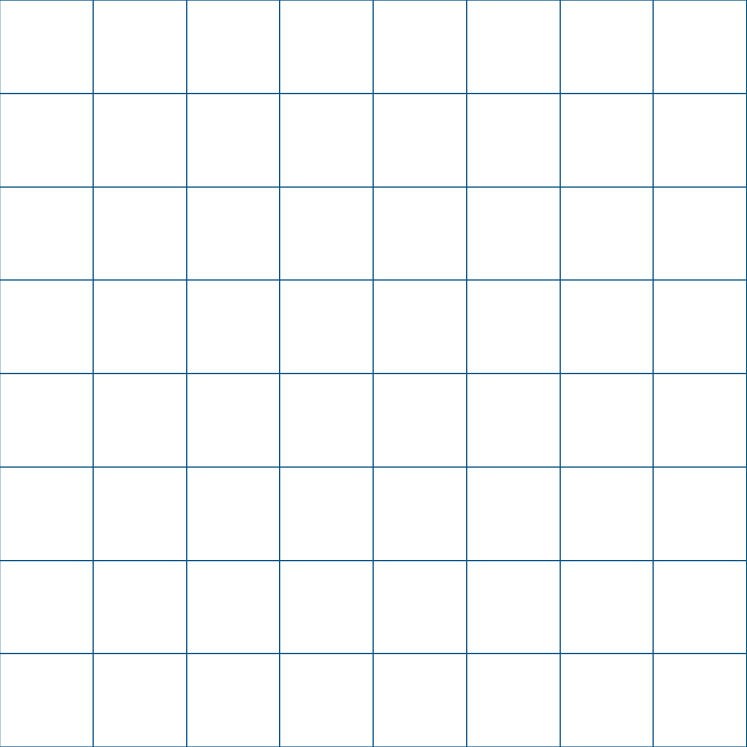
Il convient de noter que la bourse est forfaitaire et ne fait pas référence à des coûts spécifiques (frais de transport, droits d'inscription, etc.). Le bénéficiaire est prié de faire usage de sa bourse de façon raisonnable, en toute son âme et conscience. Le versement de la bourse est réalisé par virement bancaire, au plus tard le troisième jour ouvrable du mois.

Si les (autres) revenus du boursier excèdent **600€ mensuels**, la bourse versée par la KAS pourra être réduite, conformément aux lignes directrices en matière de bourses d'études du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Les bourses ou bourses partielles allouées par d'autres institutions ou par l'État sont également considérées comme des revenus. Les boursiers sont tenus d'informer d'eux-mêmes la KAS de leurs revenus complémentaires.

Note à l'attention de tous les nouveaux boursiers : Le premier virement sur votre compte bancaire ne pourra être mis en place qu'après réception de vos coordonnées bancaires et de votre IBAN. Merci d'attendre ensuite au moins deux semaines avant le premier versement.

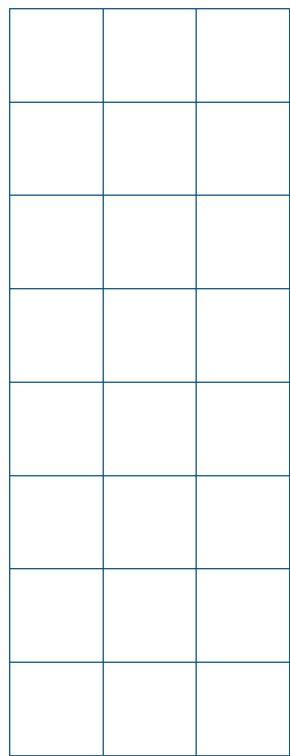
CHANGEMENT DANS LES ÉTUDES DU BOURSIER – FIN DES ÉTUDES

Le boursier est tenu de notifier à la KAS de lui-même et dans les plus brefs délais tout changement intervenu dans ses études. La KAS se réserve le droit de réétudier le dossier du boursier en cas de changement de cursus.



7.

Soutien scientifique



7. Soutien scientifique

Programme de bourses de la représentation – Konrad-Adenauer-Stiftung – France

ENGAGEMENT SUR PLACE

Nous attendons des boursiers qu'ils participent activement aux activités de la KAS. La KAS France propose un programme divers et varié et nous serions ravis que vous participiez à nos événements et que vous y apportiez vos idées. La participation active à ces événements inclut la possibilité de contribuer à la préparation et au bon déroulement des activités, événements et projets de la représentation en France de la Konrad-Adenauer-Stiftung. En outre, le bénéficiaire de la bourse sera informé des projets d'autres bureaux de la KAS à l'étranger et prié d'y participer.

RAPPORTS

En acceptant la bourse, le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement la KAS de l'avancement de ses études ou de son activité scientifique et à notifier à la KAS de lui-même et dans les plus brefs délais tout changement imprévu ou incident. **À la fin de chaque semestre, le bénéficiaire doit envoyer à la KAS un rapport sur ses activités universitaires et non-universitaires, ainsi qu'un relevé de notes à jour, mentionnant les résultats d'examens les plus récents.** Au terme du cursus, le boursier est tenu d'envoyer un rapport final, une photocopie du **diplôme, un relevé de notes ou une attestation de l'institution partenaire délivrée au terme de la formation (ou du stage)**. Dans ce dernier cas, l'attestation devra être accompagnée d'un rapport final détaillant les principaux travaux du boursier et leur impact sur sa future carrière académique et professionnelle.

